

Referendum

Loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce 2002_058

La Chancellerie d'Etat

Vu la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP);

Vu la loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce, publiée dans le *Recueil officiel fribourgeois* N° 26 du 28 juin 2002 (ROF 2002_058);

Vu la demande de referendum législatif déposée le 25 septembre 2002;

Constate :

Art. 1

La demande de referendum concernant la loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce a été déposée le 25 septembre 2002, soit dans le délai légal. Sur 9933 signatures apposées, 9257 sont valables (art. 107 al. 1 et 110 LEDP).

Art. 2

La demande de referendum a donc abouti (art. 102 let. d et 111 al. 1 LEDP).

Fribourg, le 18 novembre 2002.

Le Chancelier d'Etat: R. Aebischer
